

## DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

**Référence : LE BRETON 7690**

Le 27/06/2022



---

Bien : **Maison**  
Adresse : **Lamarque**  
**32320 BAZIAN**

Référence Cadastre : **B - 419-418**

---

### PROPRIETAIRE

Monsieur LE BRETON Hervé  
Saint-Christie  
32320 BAZIAN

### DEMANDEUR

Monsieur LE BRETON Hervé  
Saint-Christie  
32320 BAZIAN

---

---

Date de visite : **27/06/2022**  
Opérateur de repérage : **BARON Claude**

---



## NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° LE BRETON 7690

*Document ne pouvant en aucun cas être dissocié du corps des rapports*

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : <b>Maison</b>	Réf. Cadastre : <b>B - 419-418</b>
Adresse : <b>Lamarque 32320 BAZIAN</b>	Bâti : <b>Oui</b> Mitoyenneté : <b>Non</b>
Propriétaire : <b>Monsieur LE BRETON Hervé</b>	Date du permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>

### ÉTAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

**Absence d'indice d'infestation de termite**

### EXPOSITION AU PLOMB

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.**

### DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

**Le logement ne comporte pas de système de chauffage, le bien n'est pas soumis au DPE**

### DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ

**L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.**

### État des Risques et Pollutions

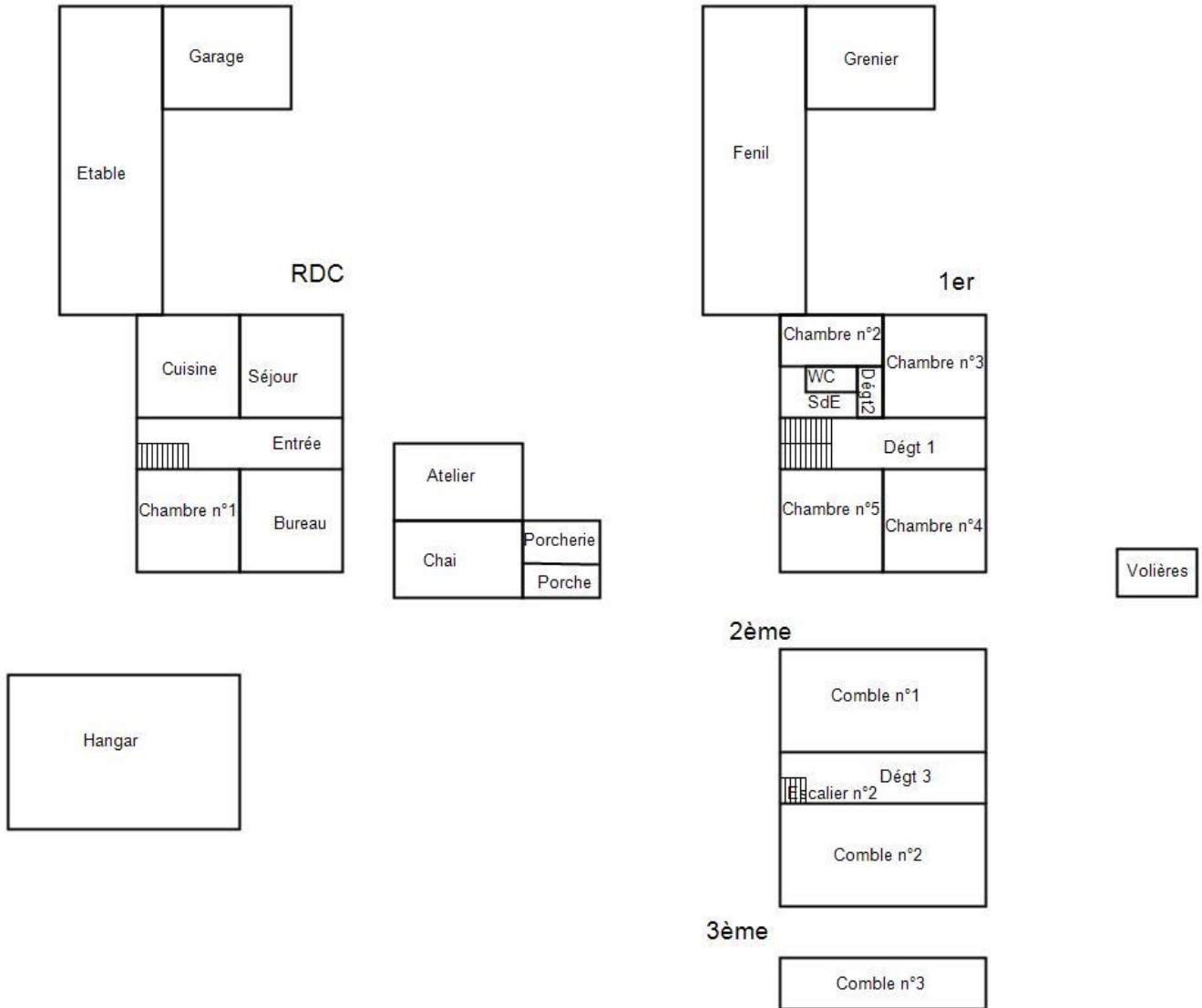
**Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention à risques**

### Plan d'exposition au bruit des aérodromes\*

Le bien est situé dans une zone de bruit	Zone
<b>Non</b>	<b>/</b>

\*Information consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

## CROQUIS



## ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

### A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

- Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété : **Maison**

Adresse : **Lamarque 32320 BAZIAN**

Nombre de Pièces : **29**

Référence Cadastre : **B - 419-418**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Nature du bien : Maison**  
**comprenant : au rez-de-chaussée entrée, cuisine, séjour, 1 chambre, bureau ; au 1er étage, 4 chambres, dégagement, salle d'eau, WC ; au 2ème étage, dégagement 2 combles.**

**Bâtiments agricoles comprenant : étable, garage, atelier, chai, porcherie, porche, hangar ; au 1er étage fenil, grenier, volière.**

Encombrement constaté : **Néant**

Mitoyenneté : **NON** Bâti : **OUI**

Document(s) joint(s) : **Ordre de mission**

### B DESIGNATION DU CLIENT

- Désignation du client

Nom / Prénom : **Monsieur LE BRETON Hervé**

Qualité : **Propriétaire**

Adresse : **Saint-Christie**  
**32320 BAZIAN**

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite : **M. LE BRETON, propriétaire**

### C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

- Identité de l'opérateur de diagnostic

Nom / Prénom : **BARON Claude**

Raison sociale et nom de l'entreprise :  
**BARON CLAUDE**

Adresse : **Au Minet 32300 LOUBERSAN**

N° siret : **49065830900011**

N° certificat de qualification : **C2151**

Date d'obtention : **23/07/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QualiXpert**

**17 rue BORREL**  
**81100 CASTRES**

Organisme d'assurance professionnelle : **CABINET CONDORCET**

N° de contrat d'assurance : **80810494**

Date de validité du contrat d'assurance : **30/09/2022**

**D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>RDC</b>		
<b>Entrée</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Terre-cuite Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°5 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°5 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°6 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Porte n°6 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Bureau</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
Placard - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Cheminée - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
<b>Chambre n°1</b> 	Mur - Torchis Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Placard - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Cuisine</b> 	Mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Embrasure - Enduit Peinture	Absence d'indice.
	Porte-fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Enduit Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
Placard - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Séjour</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Pierres, mortier Non peint	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Pierres, mortier Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard n°1 - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Placard n°2 - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Etable</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
	Plancher - Terre	Absence d'indice.
	Murs - Torchis	Absence d'indice.
<b>Garage</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Murs - Enduit	Absence d'indice.
	Murs - Torchis	Absence d'indice.
<b>Chai</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>Atelier</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Terre	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>Porche</b> 	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Terre	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>Porcherie</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Béton	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>Hangar</b> 	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Terre	Absence d'indice.
	Poteau - Bois	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Bardages - Bois	Absence d'indice.
<b>RDC/1er</b>		
<b>Escalier n°1</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Limon - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Crémaillère - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
<b>1er</b>		
<b>Dégagements n°1</b> 	Garde-corps - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
Porte n°4 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Dégagements n°2</b> 	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Porte n°2 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>Salle d'eau</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Faïence / Peinture	Absence d'indice.
	Plinthes - Plâtre Carrelage	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>WC</b> 	Mur - Enduit Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Béton Carrelage	Absence d'indice.
	Plinthes - Enduit Carrelage	Absence d'indice.
<b>Chambre n°2</b> 	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.
Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Chambre n°3</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
<b>Chambre n°4</b> 	Mur - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Embrasure - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°1 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Embrasure - Plâtre Papier peint	Absence d'indice.
	Fenêtre n°2 Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Placard - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
Plancher - Bois	Absence d'indice.	
Plinthes - Bois Peinture	Absence d'indice.	
Poutre - Bois Peinture	Absence d'indice.	
<b>Chambre n°5</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Cheminée - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
Plinthes - Plâtre Peinture	Absence d'indice.	
<b>Fenil</b> 	Volets - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>Grenier</b>	Plancher - Bois	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Murs - Torchis	Absence d'indice.
	Volets - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
<b>Volières</b> 	Porte - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>1er/2ème</b>		
<b>Escalier n°2</b> 	Mur - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Balustres - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Crémaillère - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Ensemble des contre-marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Ensemble des marches - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Limon - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Main-courante - Bois Vernis	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Peinture	Absence d'indice.
<b>2ème</b>		
<b>Dégagements n°3</b> 	Mur - Torchis Non peint	Absence d'indice.
	Plancher haut - Bois Non peint	Absence d'indice.
	Porte n°2 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°2 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Fenêtre Embrasure - Torchis Non peint	Absence d'indice.
	Fenêtre Volets - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Porte n°1 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°1 Embrasure - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°3 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Ouvrant intérieur - Bois Peinture	Absence d'indice.
	Porte n°4 Embrasure - Plâtre Peinture	Absence d'indice.
<b>Comble n°1</b> 	Murs - Torchis	Absence d'indice.
	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
<b>Comble n°2</b> 	Porte ouvrant - Bois	Absence d'indice.
	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.
	Murs - Torchis	Absence d'indice.

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
	Murs - Pierres, mortier	Absence d'indice.
<b>3ème</b>		
<b>Comble n°3</b> 	Charpente - Bois	Absence d'indice.
	Plancher - Bois	Absence d'indice.

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

<b>E</b>	<b>IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION</b>

<b>F</b>	<b>IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION</b>
<p>L'ensemble des faces cachées des bois au contact des maçonneries, l'ensemble des parties bois encastrées dans la maçonnerie; inaccessible sans démontage.</p> <p>Sous face de plancher haut, les plafonds ne permettent pas d'examiner les sous faces des planchers hauts.</p>	

<b>G</b>	<b>MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES</b>
<p>1. examen visuel des parties visibles et accessibles :</p> <p>Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.</p> <p>Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;</p> <p>Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;</p> <p>Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).</p> <p>2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :</p> <p>Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.</p> <p>L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.</p> <p>3. Matériel utilisé :</p> <p>Poinçon, échelle, lampe torche...</p>	

## H CONSTATATIONS DIVERSES

**Absence d'indice d'infestation de termite aux abords de la construction**  
**Indice d'infestation d'agents de dégradations biologiques du bois notamment Vrillettes sur ouvrages bois anciens, Hesperophanese spp sur charpente bois, sur poutre bois des bâtiments agricoles , champignons pourriture sur plancher bois du dégagement 3, sur bardage bois du hangar, fourmies sur charpente bois de la volière.**  
**Un angle de mur du fenil est endommagé. Le plancher du fenil est endommagé.**  
**Des tuiles du hangar sont déplacées.**

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

## RESULTATS

**Absence d'indice d'infestation de termite**

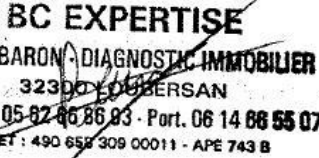
## NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **26/12/2022**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

## CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur  <b>BC EXPERTISE</b> Claude BARON - DIAGNOSTIC IMMOBILIER 32300 LOUBERSAN Tél./Fax : 05 82 86 86 83 - Port. 06 14 86 55 07 SIRET : 490 655 309 00011 - APE 743 B	Référence : <b>LE BRETON 7690 T</b> Fait à : <b>LOUBERSAN</b> le : <b>27/06/2022</b> Visite effectuée le : <b>27/06/2022</b> Durée de la visite : <b>3 h 45 min</b> Nom du responsable : <b>BARON Claude</b> Opérateur : Nom : <b>BARON</b> Prénom : <b>Claude</b>
--	--

**Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.**

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

**DOCUMENTS ANNEXES**

**ORDRE DE MISSION**

Date de Commande : <b>13/06/2022</b>	N° de Dossier : <b>LE BRETON 7690</b>
--------------------------------------	---------------------------------------

**RENDEZ VOUS**

Date du RDV : <b>27/06/2022</b>	Heure du RDV : <b>08:00</b>
---------------------------------	-----------------------------

**LIEU DE L'INTERVENTION**

Nature du bien : **Maison comprenant : au rez-de-chaussée entrée, cuisine, séjour, chambre, bureau ; au 1<sup>er</sup> étage palier, 4 chambres, dégagement, salle d'eau, WC ; au 2<sup>ème</sup> étage, palier 2 combles ; bâtiments agricoles comprenant : grange, étable, garage, abri, atelier, chai, abri de jardin, poulailler, porche, appentis, hangar ; au 1<sup>er</sup> étage fenièrre, grenier, volière.**


Adresse : <b>Lamarque</b>	Référence Cadastre : <b>B 419-418</b>
Code Postal : <b>32320</b> Ville : <b>BAZIAN</b>	Date du permis de construire : <b>Antérieur au 1 juillet 1997</b>

**TYPE DE PRESTATION**


Prestations : **Etat Termite  
 Contat des Risques d'Exposition au Plomb  
 Diagnostic Electrique  
 Etat des Risques et Pollutions**

Tarif Total : **730 € ttc**  
*(le tarif annoncé est hors prélèvements éventuellement effectués)*

**PROPRIETAIRE**

Propriétaire : <b>Monsieur LE BRETON Hervé</b>	Téléphone : <b>06.35.21.57.88</b>
Adresse : <b>Saint-Christie</b>	<i>Signature du propriétaire :</i>  
Code Postal : <b>32320</b>	
Ville : <b>BAZIAN</b>	

**OPERATEUR**

Nom : <b>BARON Claude</b>	Police d'Assurance : <b>80810494</b> , expire le : <b>30/09/2022</b>
Adresse : <b>Au Minet</b>	<i>Signature de l'opérateur:</i>  
Code Postal : <b>32300</b>	
Ville : <b>LOUBERSAN</b>	

**DONNEUR D'ORDRE**

**ACCOMPAGNATEUR**

Nom : <b>Monsieur LE BRETON Hervé</b>	Nom : <b>M. LE BRETON, propriétaire</b>
Qualité : <b>Propriétaire</b>	
Adresse : <b>Saint-Christie 32320 BAZIAN</b>	
Téléphone : <b>06.35.21.57.88</b>	

## CONDITIONS CONTRACTUELLES DE REALISATION DE LA PRESTATION

### **1. Les contrôles sont réalisés selon les prescriptions édictées par les textes qui suivent et concernent uniquement et exclusivement les lieux et matériaux visés par ces mêmes textes :**

- Etat Termite : Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Arrêté du 29 mars 2007, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de mars 2012
- Certificat de superficie : loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret N° 97-532 du 23 mai 1997
- Exposition au plomb : article L.1334-1 à L.1334-7 et R.1334-1 à R.1334-13 du code de la santé publique
- Electricité : Décret 2008-384 du 22 avril 2008, Arrêté du 8 juillet 2008 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La société mandatée afin de réaliser le contrôle s'engage à faire exécuter la prestation par un technicien compétent, étant précisé que le champ des compétences du diagnostiqueur dépêché afin de réaliser le contrôle sera limité aux connaissances requises afin de réaliser les seules investigations découlant de la mission confiée.

**2. Etat Termite :** Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.). Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

### **3. Etat de l'installation intérieure d'électricité**

Le donneur d'ordre s'engage à assurer pendant toute la durée du diagnostic l'accès à tous les locaux et dépendances, et autorise l'opérateur de diagnostic à prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des personnes durant la réalisation de l'état.

### **4. Obligations du propriétaire :**

- Il appartiendra au propriétaire des lieux contrôlés ou à la personne désignée par lui le jour du contrôle de présenter spontanément le titre de propriété sur la base duquel les contrôles seront réalisés.
- A défaut pour le propriétaire de respecter cette obligation, il lui appartiendra, sous son entière responsabilité, et à charge pour lui, à réception du rapport, de vérifier que la totalité des pièces composant l'immeuble ont été examinées, de guider le diagnostiqueur lors de sa visite et de l'introduire dans la totalité des pièces et lieux constituant l'immeuble contrôlé.
- En tout état de cause, il appartiendra au propriétaire, à réception du rapport, et au plus tard avant la signature de l'acte de vente définitif, de vérifier l'exactitude des mentions portées au rapport concernant la matérialité et la composition des lieux décrits audit document.
- Le propriétaire s'engage à signaler tout manquement ou inexactitude.

## ETAT TERMITE

« Le donneur d'ordre notifie par écrit à l'opérateur de repérage les conditions de sécurité et les règles essentielles et particulières de sécurité, liées à la nature des locaux visités et aux activités. »

Le donneur d'ordre :

- précise les modalités d'accès et de circulation et désigne un représentant auprès de l'opérateur de repérage ;
- Ce représentant doit avoir une connaissance des lieux inspectés et des éventuelles procédures particulières à mettre en œuvre dans certains locaux. Il indique et facilite l'accès à certaines zones particulières telles que les vides sanitaires, combles, locaux techniques, annexes, dépendances.
- fournit à ce représentant tous les instruments d'accès (clefs, codes), toutes les autorisations nécessaires pour pénétrer dans l'ensemble des locaux, y compris annexes, dépendances et certaines zones particulières telles que vides sanitaires, combles, locaux techniques, pour accéder à l'ensemble des installations techniques, arrêter ou faire arrêter celles-ci, si nécessaire, ainsi que les faire remettre en fonctionnement ;
- vérifie avec l'opérateur de repérage si la présence de personnes dûment habilitées est nécessaire pour permettre la visite de certains locaux (ascenseur, transformateur, etc.).

L'opérateur de repérage :

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois. Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.). Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.). Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc. L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

## CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

### A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

### B Objet du CREP

<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente
<input type="checkbox"/> Occupées	<input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location
Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	
<input type="checkbox"/> Ou les parties communes d'un immeuble	<input type="checkbox"/> Avant travaux

### C Adresse du bien

**Lamarque**  
**32320 BAZIAN**

### D Propriétaire

Nom : **Monsieur LE BRETON Hervé**  
 Adresse : **Saint-Christie 32320 BAZIAN**

### E Commanditaire de la mission

Nom : **Monsieur LE BRETON Hervé**  
 Qualité : **Propriétaire**

Adresse : **Saint-Christie**  
**32320 BAZIAN**

### F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil : <b>Protec</b>	Nature du radionucléide : <b>Cobalt 57</b>
Modèle de l'appareil : <b>LPA1</b>	Date du dernier chargement de la source : <b>14/01/2022</b>
N° de série : <b>2045</b>	Activité de la source à cette date : <b>444Mbc</b>

### G Dates et validité du constat

N° Constat : <b>LE BRETON 7690 P</b>	Date du rapport : <b>27/06/2022</b>
Date du constat : <b>27/06/2022</b>	Date limite de validité : <b>26/06/2023</b>

### H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
236	12	5,08 %	171	72,46 %	0	0,00 %	40	16,95 %	13	5,51 %

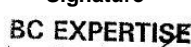
**Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence**

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

**Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.**

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

### I Auteur du constat

Signature  <b>BC EXPERTISE</b> Claude BARON - DIAGNOSTIC IMMOBILIER 32300 LOUBERSAN Tél./Fax : 05-62-66-86-93 - Port. 06 14 66 55 07 SIRET : 490 658 909 00011 - APE 743 B	Cabinet : <b>BARON CLAUDE</b> Nom du responsable : <b>BARON Claude</b> Nom du diagnostiqueur : <b>BARON Claude</b> Organisme d'assurance : <b>CABINET CONDORCET</b> Police : <b>80810494</b>
---	--

Constat des Risques d'Exposition au Plomb





## SOMMAIRE

### PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP .....	1
OBJET DU CREP .....	1
ADRESSE DU BIEN .....	1
PROPRIETAIRE .....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION .....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X .....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT .....	1
CONCLUSION .....	1
AUTEUR DU CONSTAT .....	1
<b>RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES .....</b>	<b>3</b>
ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; .....	3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB .....	3
<b>RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
L'AUTEUR DU CONSTAT .....	3
DECLARATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) .....	3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL .....	3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL .....	3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....	3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION .....	3
OCCUPATION DU BIEN .....	3
LISTE DES LOCAUX VISITES .....	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES .....	4
<b>METHODOLOGIE EMPLOYEE .....</b>	<b>4</b>
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X .....	4
STRATEGIE DE MESURAGE .....	4
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE .....	5
<b>PRESENTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>5</b>
<b>CROQUIS .....</b>	<b>6</b>
<b>RESULTATS DES MESURES .....</b>	<b>7</b>
<b>COMMENTAIRES .....</b>	<b>20</b>
<b>LES SITUATIONS DE RISQUE .....</b>	<b>20</b>
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE .....	20
<b>OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES .....</b>	<b>21</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>22</b>
NOTICE D'INFORMATION .....	22

**1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES**  
 Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;  
 Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

**2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION**

**2.1 L'auteur du constat**

Nom et prénom de l'auteur du constat : **BARON Claude**  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QualiXpert, 17 rue BORREL 81100 CASTRES**  
 Numéro de Certification de qualification : **C2151**  
 Date d'obtention : **26/10/2017**

**2.2 Déclaration ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)**

Déclaration ASN : **T320224**  
 Nom du titulaire : **BARON Claude**

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : **BARON Claude**

**2.3 Etalonnage de l'appareil**

Fabriquant de l'étalon : **GRETAGMABETH**  
 N° NIST de l'étalon : **2573**  
 Concentration : **1 mg/cm²**  
 Incertitude : **0,04 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	27/06/2022	1,01
En fin du CREP	408	27/06/2022	1,01
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

**2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel**

Nom du laboratoire : **NC**  
 Nom du contact : **NC**  
 Coordonnées : **NC**

**2.5 Description de l'ensemble immobilier**

Année de construction : **1900**  
 Nombre de bâtiments : **1**  
 Nombre de cages d'escalier : **2**  
 Nombre de niveaux : **3**

**2.6 Le bien objet de la mission**

Adresse : **Lamarque 32320 BAZIAN**  
 Type : **Maison**  
 Nombre de Pièces : **16**  
 Référence Cadastre : **B - 419-418**  
 Destination du bâtiment : **Habitation individuelles (Maisons individuelles)**

**2.7 Occupation du bien**

L'occupant est  Propriétaire  Locataire  Sans objet, le bien est vacant  
 Nom de l'occupant si différent du propriétaire :  
 Nom :

**2.8 Liste des locaux visités**

N°	Local	Etage
----	-------	-------

1	Entrée	RDC
2	Bureau	RDC
3	Chambre n°1	RDC
4	Cuisine	RDC
5	Séjour	RDC
6	Escalier n°1	RDC/1er
7	Dégagements n°1	1er
8	Dégagements n°2	1er
9	Salle d'eau	1er
10	WC	1er
11	Chambre n°2	1er
12	Chambre n°3	1er
13	Chambre n°4	1er
14	Chambre n°5	1er
15	Escalier n°2	1er/2ème
16	Dégagements n°3	2ème

### 2.9 Liste des locaux non visités

Néant, tous les locaux ont été visités.

## 3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm<sup>2</sup>.

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

### 3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm<sup>2</sup>

### 3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

### 3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm<sup>2</sup>), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm<sup>2</sup> ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

## 4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

**5 CROQUIS**

**Croquis**

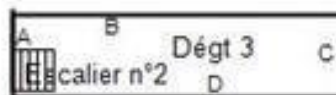
RDC



1er



2ème



## 6 RESULTATS DES MESURES

### Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
2	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,44	0	
3					MD			0,08		
14	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
15						MD		0,07		
16						MG		0,1		
17	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,08	0	
18						MD		0,26		
19						MG		0,19		
4	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,36	0	
5					MD			0,42		
20	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,4	2	
21	B	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	2,7	2	
22	B	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,2	2	
23	B	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	2,1	2	
6	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,44	0	
7					MD			0,45		
24	C	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,22	0	
25						MD		0,12		
26						MG		0,16		
27	C	Porte n°4	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,09	0	
28						MD		0,3		
29						MG		0,07		
8	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,05	0	
9					MD			0,09		
30	D	Porte n°5	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,6	2	
31	D	Porte n°5	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	2,4	2	
32	D	Porte n°6	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	3,3	2	
33	D	Porte n°6	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	2,7	2	
12	Plafond	Plancher haut	Bois	Peinture	C			0,07	0	
13					MD			0,1		
10	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,11	0	
11					MD			0,42		
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Bureau (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic		Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
34	A	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,38	0	
35						MD			0,1		
51	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		2,4	2	
52	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
53						MD			0,47		
43	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D		2,1	3	
44	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		3	2	
45	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
46						MD			0,07		
47	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C			0,42	0	
48						MD			0,1		
36	B	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
37						MD			0,42		
54	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D		2,3	3	
55	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		2,8	2	
56	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,36	0	
57						MD			0,24		
58	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C			0,07	0	
59						MD			0,19		
38	C	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
39						MD			0,11		
62	D	Cheminée		Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
63						MD			0,27		
40	D	Mur		Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
41						MD			0,39		
60	D	Placard		Bois	Peinture	C			0,07	0	
61						MD			0,01		
49	Plafond	Plafond		Plâtre	Peinture	C			0,35	0	
50						MD			0,06		
42	Toutes zones	Plinthes		Bois	Peinture	C	EU		2,5	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>				<b>18</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>11,11 %</b>

Local : Chambre n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
64	A	Mur	Torchis	Peinture	C			0,1	0	
65					MD			0,11		
83	A	Placard	Bois	Peinture	C			0,02	0	
84					MD			0,11		
72	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	3	2	
73	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,25	0	
74						MD				
66	B	Mur	Torchis	Peinture	C			0,19	0	
67					MD			0,07		
75	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,1	3	
76	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,7	2	
77	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,49	0	
78						MD				
79	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,11	0	
80						MD				
68	C	Mur	Torchis	Peinture	C			0,11	0	
69					MD			0,1		
81	D	Cheminée	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
82					MD			0,12		
70	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
71					MD			0,07		
85	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
86					MD			0,09		
89	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,08	0	
90					MD			0,1		
87	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,31	0	
88					MD			0,42		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>6,67 %</b>

Local : Cuisine (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
91	A	Mur	Enduit	Peinture	C			0,09	0	
92					MD			0,07		
116	A	Placard	Bois	Peinture	C			0,03	0	
117					MD			0,06		
108	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,4	2	



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
109	A	Porte n°1 Embrasure	Enduit	Peinture	C			0,06	0	
110					MD		0,09			
93	B	Mur	Enduit	Peinture	C			0,41	0	
94					MD		0,08			
95	C	Mur	Enduit	Peinture	C			0,09	0	
96					MD		0,42			
99	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C			0,28	0	
100					MD		0,08			
101	C	Porte-fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,06	0	
102					MD		0,09			
103	C	Porte-fenêtre Embrasure	Enduit	Peinture	C			0,1	0	
104					MD		0,03			
105	C	Porte-fenêtre Volets	Bois	Peinture	C	D		6	3	
97	D	Mur	Enduit	Peinture	C			0,36	0	
98					MD		0,38			
111	D	Porte n°2 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0	
112					MD			0,06		
113					MG			0,07		
114	D	Porte n°2 Embrasure	Bois	Peinture	C			0,08	0	
115					MD		0,05			
106	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
107					MD		0,12			
	Toutes zones	Plinthes	Carrelage	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>6,67 %</b>

### Local : Séjour (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
	A	Mur	Pierres, mortier	Non peint						Non peint
118	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,37	0	
119					MD		0,35			
150	A	Placard n°1	Bois	Peinture	C			0,09	0	
151					MD			0,1		
152					MG			0,33		
136	A	Porte n°1 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
137					MD		0,09			
	A	Porte n°1 Embrasure	Pierres, mortier	Non peint						Non peint
	B	Mur	Pierres, mortier	Non peint						Non peint
120	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,32	0	
121					MD		0,06			

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
138	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
139						MD		0,12		
140	B	Porte n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
141						MD		0,44		
128	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,2	3	
129	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	5	2	
130	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
131						MD		0,27		
132	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,09	0	
133						MD		0,41		
122	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,18	0	
123					MD		0,07			
153	C	Placard n°2		Bois	Peinture	HD	EU	2,5	2	
142	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,3	3	
143	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	3	2	
144	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,06	0	
145						MD		0,16		
146	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,21	0	
147						MD		0,11		
124	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
125					MD		0,09			
134	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,46	0	
135					MD		0,1			
148	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,07	0	
149					MD		0,11			
126	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,11	0	
127					MD		0,5			
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>23</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>8,70 %</b>

**Local : Escalier n°1 (RDC/1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
154	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
155					MD		0,49			
156	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
157					MD		0,03			
158	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
159					MD		0,25			

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
160	Escalier	Balustres	Bois	Vernis	C			0,23	0	
161					MD			0,07		
172	Escalier	Crémaillère	Plâtre	Peinture	C			0,21	0	
173					MD			0,11		
164	Escalier	Ensemble des balustres	Bois	Vernis	C			0,25	0	
165					MD			0,08		
166	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	C			0,48	0	
167					MD			0,44		
168	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Vernis	C			0,08	0	
169					MD			0,03		
170	Escalier	Limon	Bois	Vernis	C			0,1	0	
171					MD			0,08		
162	Escalier	Main-courante	Bois	Vernis	C			0,42	0	
163					MD			0,23		
176	Escalier	Plinthes	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
177					MD			0,1		
174	Plafond	Plancher haut	Bois	Peinture	C			0,08	0	
175					MD			0,2		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>12</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Dégagements n°1 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
178	A	Garde-corps	Bois	Vernis	C			0,11	0	
179					MD			0,1		
180	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
181					MD			0,1		
198	B	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,2	2	
199	B	Porte n°1	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	5	2	
200	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,3	2	
201	B	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	3,5	2	
188	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,1	3	
189	C	Fenêtre	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	4	2	
190	C	Fenêtre	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,1	0	
191						MD				
192	C	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	C		0,09	0	
193						MD				
182	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
183					MD			0,17		
184	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,35	0	
185					MD			0,18		
202	D	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,1	2	
203	D	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	4,4	2	
204	D	Porte n°4	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,6	2	
205	D	Porte n°4	Embrasure	Bois	Peinture	C	EU	4	2	
194	Plafond	Plancher haut	Bois	Peinture	C			0,36	0	
195					MD			0,07		
196	Sol	Plancher	Bois		C			0,19	0	
197					MD			0,4		
186	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Peinture	C			0,05	0	
187					MD			0,1		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>5,26 %</b>	

### Local : Dégagements n°2 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
208	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
209					MD			0,22		
218	A	Porte n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,2	2	
219	A	Porte n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,35	0	
220						MD				
210	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
211					MD			0,49		
221	B	Porte n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,1	0	
222					MD			0,36		
223					MG			0,09		
224	B	Porte n°2	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,06	0	
225						MD				
226	B	Porte n°3	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C		0,06	0	
227					MD			0,09		
228					MG			0,07		
229	B	Porte n°3	Embrasure	Bois	Peinture	C		0,1	0	
230						MD				
212	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
213					MD			0,48		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
231	C	Porte n°4 Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,09	0	
232					MD			0,24		
233					MG			0,08		
234	C	Porte n°4 Embrasure	Bois	Peinture	C			0,07	0	
235					MD			0,3		
214	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,3	0	
215					MD			0,06		
216	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
217					MD			0,07		
206	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,46	0	
207					MD			0,07		
236	Sol	Plancher	Bois		C			0,22	0	
237					MD			0,27		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : Salle d'eau (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
238	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
239					MD			0,08		
252	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,29	0	
253					MD			0,1		
240	B	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,08	0	
241					MD			0,07		
242	C	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,34	0	
243					MD			0,25		
244	D	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,25	0	
245					MD			0,11		
246	E	Mur	Plâtre	Faïence / Peinture	C			0,31	0	
247					MD			0,07		
248	F	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
249					MD			0,28		
250	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
251					MD			0,37		
	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Carrelage						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>9</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>0,00 %</b>

Local : WC (1er)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
254	A	Mur	Enduit	Peinture	C			0,27	0		
255					MD			0,13			
262	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,07	0		
263					MD			0,06			
256	B	Mur	Enduit	Peinture	C			0,23	0		
257					MD			0,4			
258	C	Mur	Enduit	Peinture	C			0,1	0		
259					MD			0,09			
260	D	Mur	Enduit	Peinture	C			0,39	0		
261					MD			0,47			
264	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,11	0		
265					MD			0,1			
	Toutes zones	Plinthes	Enduit	Carrelage						Non peint	
Nombre total d'unités de diagnostic			7		Nombre d'unités de classe 3		0		% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (1er)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
272	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,19	0	
273					MD			0,2		
282	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C			0,25	0	
283					MD			0,16		
274	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
275					MD			0,06		
266	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D		2,1	3	
267	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		2,2	2	
270	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
271					MD			0,1		
268	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,11	0	
269					MD			0,36		
276	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,06	0	
277					MD			0,09		
278	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,16	0	
279					MD			0,48		
280	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,24	0	
281					MD			0,32		
288	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,07	0	
289					MD			0,04		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
286	Sol	Plancher	Bois		C			0,09	0	
287					MD			0,16		
284	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C			0,09	0	
285					MD			0,08		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>7,69 %</b>	

**Local : Chambre n°3 (1er)**

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
290	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
291					MD			0,06		
298	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,3	2	
299	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,01	0	
300						MD				
315	B	Cheminée	Plâtre	Peinture	C			0,39	0	
316					MD			0,19		
292	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
293					MD			0,09		
301	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	3	3	
302	C	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	6	2	
303	C	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,28	0	
304						MD				
305	C	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,04	0	
306						MD				
294	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,4	0	
295					MD			0,09		
307	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,5	3	
308	D	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	4	2	
309	D	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Peinture	C		0,08	0	
310						MD				
311	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,1	0	
312						MD				
296	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
297					MD			0,24		
313	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
314					MD			0,09		
317	Sol	Plancher	Bois		C			0,11	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
318					MD			0,09		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>17</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>		<b>11,76 %</b>

### Local : Chambre n°4 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
319	A	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,17	0	
320					MD			0,07		
327	A	Porte	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	2,2	2	
328	A	Porte	Embrasure	Plâtre	Papier peint	C		0,4	0	
329						MD				
330	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	24	3	
331	B	Fenêtre n°1	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	4	2	
332	B	Fenêtre n°1	Embrasure	Plâtre	Papier peint	C		0,07	0	
333						MD				
334	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	C		0,09	0	
335						MD				
321	B	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,07	0	
322					MD			0,23		
336	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D	2,6	3	
337	C	Fenêtre n°2	Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU	3,2	2	
338	C	Fenêtre n°2	Embrasure	Plâtre	Papier peint	C		0,09	0	
339						MD				
340	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	C		0,09	0	
341						MD				
323	C	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
324					MD			0,06		
342	D	Cheminée	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
343					MD			0,36		
325	D	Mur	Plâtre	Papier peint	C			0,08	0	
326					MD			0,09		
344	D	Placard	Bois	Peinture	C			0,21	0	
345					MD			0,1		
346	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	C			0,29	0	
347					MD			0,3		
349	Plafond	Poutre	Bois	Peinture	C			0,44	0	
350					MD			0,1		



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
348	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	C	EU		2,2	2	
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>19</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>2</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>10,53 %</b>	

### Local : Chambre n°5 (1er)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
351	A	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,11	0	
352					MD			0,26		
359	A	Porte Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		2,8	2	
360	A	Porte Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
361					MD			0,09		
353	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
354					MD			0,09		
362	C	Fenêtre Dormant et ouvrant extérieurs	Bois	Peinture	C	D		2,6	3	
363	C	Fenêtre Dormant et ouvrant intérieurs	Bois	Peinture	C	EU		5,2	2	
364	C	Fenêtre Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,06	0	
365					MD			0,48		
366	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,06	0	
367					MD			0,06		
355	C	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
356					MD			0,07		
368	D	Cheminée	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
369					MD			0,45		
357	D	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,07	0	
358					MD			0,33		
370	Plafond	Plancher haut	Bois	Peinture	C			0,1	0	
371					MD			0,11		
372	Toutes zones	Plinthes	Plâtre	Peinture	C			0,35	0	
373					MD			0,33		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>13</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>1</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>7,69 %</b>	

### Local : Escalier n°2 (1er/2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm <sup>2</sup> )	Classement	Observations
374	B	Mur	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
375					MD			0,08		

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
377	Escalier	Balustres	Bois	Vernis	MD			0,1	0	
376					C			0,09		
378	Escalier	Crémaillère	Plâtre	Peinture	C			0,1	0	
379					MD			0,11		
380	Escalier	Ensemble des contre-marches	Bois	Vernis	C			0,11	0	
381					MD			0,07		
382	Escalier	Ensemble des marches	Bois	Vernis	C			0,06	0	
383					MD			0,24		
384	Escalier	Limon	Bois	Vernis	C			0,29	0	
385					MD			0,27		
386	Escalier	Main-courante	Bois	Vernis	C			0,09	0	
387					MD			0,09		
388	Plafond	Plancher haut	Bois	Peinture	C			0,06	0	
389					MD			0,48		
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>8</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

### Local : Dégagements n°3 (2ème)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
	A	Mur	Torchis	Non peint						Non peint
	B	Mur	Torchis	Non peint						Non peint
393	B	Porte n°1 Embrasure	Bois	Peinture	C			0,28	0	
394					MD			0,06		
392	B	Porte n°1 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		3,5	2	
398	B	Porte n°2 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,09	0	
399					MD			0,06		
395	B	Porte n°2 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,05	0	
396					MD			0,07		
397					MG			0,11		
	C	Fenêtre Embrasure	Torchis	Non peint						Non peint
390	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	C			0,3	0	
391					MD			0,07		
	C	Mur	Torchis	Non peint						Non peint
	D	Mur	Torchis	Non peint						Non peint
403	D	Porte n°3 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,08	0	
404					MD			0,11		
400	D	Porte n°3 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C			0,07	0	
401					MD			0,08		
402					MG			0,38		
406	D	Porte n°4 Embrasure	Plâtre	Peinture	C			0,15	0	

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
407					MD			0,38		
405	D	Porte n°4 Ouvrant intérieur	Bois	Peinture	C	EU		2,5	2	
	Plafond	Plancher haut	Bois	Non peint						Non peint
<b>Nombre total d'unités de diagnostic</b>			<b>15</b>	<b>Nombre d'unités de classe 3</b>			<b>0</b>	<b>% de classe 3</b>	<b>0,00 %</b>	

LEGENDE			
<b>Localisation</b>	<b>HG</b> : en Haut à Gauche	<b>HC</b> : en Haut au Centre	<b>HD</b> : en Haut à Droite
	<b>MG</b> : au Milieu à Gauche	<b>C</b> : au Centre	<b>MD</b> : au Milieu à Droite
	<b>BG</b> : en Bas à Gauche	<b>BC</b> : en Bas au Centre	<b>BD</b> : en Bas à Droite
<b>Nature des dégradations</b>	<b>ND</b> : Non dégradé		<b>NV</b> : Non visible
	<b>EU</b> : Etat d'usage		<b>D</b> : Dégradé

7 COMMENTAIRES
Néant

## 8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé
Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

## 9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

**NOTICE D'INFORMATION**

***Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.***

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

***Les effets du plomb sur la santé***

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

**L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

***Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb***

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

## DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

### 1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)** Type d'immeuble : **Maison**  
Département : **GERS** Date de construction : **1900**  
Commune : **BAZIAN (32320)** Année de l'installation : **> à 15 ans**  
Adresse : **Lamarque**  
Réf. Cadastre : **B - 419-418** Distributeur d'électricité : **Enedis**  
Rapport n° : **LE BRETON 7690 ELEC**  
La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

### 2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**  
Nom / Prénom : **LE BRETON Hervé**  
Tél. : / **06.35.21.57.88** Email : **constanceleonard@hotmail.fr**  
Adresse : **Saint-Christie 32320 BAZIAN**  
▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**  
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :   
Autre le cas échéant (préciser)

### 3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**  
Nom : **BARON**  
Prénom : **Claude**  
Nom et raison sociale de l'entreprise : **BARON CLAUDE**  
Adresse : **Au Minet**  
**32300 LOUBERSAN**  
N° Siret : **49065830900011**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **CABINET CONDORCET**  
N° de police : **80810494** date de validité : **30/09/2022**  
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QualiXpert** , le 20/11/2018 , jusqu'au 19/11/2025  
N° de certification : **C2151**

#### 4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

#### 5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

**Néant**

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	Observation
B.3.3.1 d)	La valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE n'est pas adaptée au courant différentiel résiduel (sensibilité) du ou des dispositifs différentiels protégeant l'ensemble de l'installation électrique.	Extérieur	Résistance supérieure à 200 Ohms, la prise de terre n'est pas correctement installée.
B.3.3.4 a)	La CONNEXION à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale d'au moins une CANALISATION métallique de gaz, d'eau, de chauffage central de conditionnement d'air, ou d'un élément CONDUCTEUR de la structure porteuse du bâtiment n'est pas assurée (résistance de continuité > 2 ohms).	Canalisations	

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

**Néant**

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.5.3 a	Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.	Salle d'eau

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	Réparti dans le bien
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	Comble n°1, Extérieur

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

**Néant**

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

**Néant**

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

**Sans objet**

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.  
 (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.  
 (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée  
 (\*) *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité $\leq 30$ mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

## 6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

**Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés**



N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.3.3.6 a3)	Tous les CIRCUITS autres que ceux alimentant des socles de prises de courant sont reliés à la terre.	Des circuits ne sont pas visibles
B.3.3.6 b)	Éléments constituant les CONDUCTEURS DE PROTECTION appropriés.	
B.3.3.6 c)	Section satisfaisante des CONDUCTEURS DE PROTECTION.	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Références des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage. » ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés. » ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite. » ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

## 7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies (L'installation est en cours de rénovation).

### Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

- Installation ou partie d'installation soumise à d'autres réglementations (code du travail, établissement recevant du public, etc.): étable, garage, fenil, chai, atelier, porcherie : bâtiment à usage agricole.

## 8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'<b>urgence</b>, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un <b>défaut d'isolement</b> sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistance partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :**

Néant

**DATE, SIGNATURE ET CACHET**

**Dates de visite et d'établissement de l'état**

Visite effectuée le **27/06/2022**  
Date de fin de validité : **26/06/2025**  
Etat rédigé à **LOUBERSAN** Le **27/06/2022**  
Nom : **BARON** Prénom : **Claude**

**BC EXPERTISE**  
Claude BARON DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
32300 LOUBERSAN  
Tél./Fax : 05 82 46 86 83 - Port. 06 14 86 55 07  
SIRET : 490 658 309 00011 - APE 743 B

## ANNEXE 1 – PHOTO(S) DES ANOMALIES

### Point de contrôle N° B.5.3 a



Description : Locaux contenant une baignoire ou une douche : il n'existe pas de LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES.

Observation(s)

Localisation : Salle d'eau

### Point de contrôle N° B.7.3 a)



Description : L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

Observation(s)

Localisation : Réparti dans le bien

Point de contrôle N° B.7.3 d)



<u>Description :</u>	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.
<u>Observation(s)</u>	
<u>Localisation :</u>	Comble n°1, Extérieur

# ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Lamarque 32320 BAZIAN

B 419 | B 418

### INFORMATION DE COMMANDE

Date de commande : 24/06/2022

Valide jusqu'au : 24/12/2022

N° de commande : 273188

Reference interne: 7690

Cadastre :

32033 000 B 419 32033 000 B 418

Commune : BAZIAN

Code postal : 32320

Code insee : 32033

Lat/Long : 43.6683444 , 0.332725169576271

Vendeur ou Bailleur :

M. LE BRETON

Acquéreur ou locataire :



### RESUME DE L'ETAT DES RISQUES

#### Réglementaire

RADON Niveau 1

SEISME Niveau 1

ENSA/PEB Aucun

#### Informatif : ERPS

BASOL 0

BASIAS 0

ICPE 0

Sols Argileux Fort <sup>(1)</sup>

(1) Une étude géotechnique est obligatoire en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)

Risque naturel <b>Mouvement de terrain</b>	[Approuvé] Le 28/02/2014 : Mouvement de terrain Tassements différentiels Bazian
<b>Exposition</b>	B 419 OUI B 418 OUI
Risque minier	Aucun plan de prevention des risques minier recensé sur cette commune
Risque technologique	Aucun plan de prevention des risques technologique recensé sur cette commune
<b>INFORMATIONS LEGALES</b>	Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document. <a href="https://www.etat-risque.com/s/MKHXX">https://www.etat-risque.com/s/MKHXX</a>

## ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS

Aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon, sols pollués et nuisances sonores

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° 2013087-0007

du 28/03/2013

Mis à jour le

### 2. Adresse ou parcelles

B 419 | B 418

Code postal ou Insee

32320

Commune

BAZIAN

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN)

> L'immeuble (ou au moins une parcelle) est situé dans le périmètre d'un PPR **N** Oui  Non

Prescrit  Anticipé  Approuvé  Date 28/02/2014

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input checked="" type="checkbox"/>	sécheresse géotechnique <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>	

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **M** Oui  Non

prescrit  anticipé  approuvé  date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

mouvements de terrain  autres

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T prescrit et non encore approuvé Oui  Non

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique  Effet thermique  Effet de surpression

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR T approuvé Oui  Non

Extraits des documents de référence -> Cf: cartographies ci dessous

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement Oui  Non

L'immeuble est situé en zone de prescription Oui  Non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble Oui  Non

est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE SISMIQUE RÉGLEMENTAIRE

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

<b>zone 1</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>zone 2</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 3</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 4</b> <input type="checkbox"/>	<b>zone 5</b> <input type="checkbox"/>
Très faible	Faible	Modérée	Moyenne	Forte

#### INFORMATION RELATIVE À LA POLLUTION DE SOLS

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS) Oui  Non

#### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU ZONAGE RÉGLEMENTAIRE À POTENTIEL RADON

> L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de niveau 3 Oui  Non

#### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE SUITE À UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

> L'information est mentionnée dans l'acte de vente Oui  Non

Vendeur ou Bailleur

**M. LE BRETON**

Date / Lieu

**24/06/2022 / BAZIAN**

Acquéreur ou Locataire

## ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

### Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N°  du  Mis à jour le

#### 2. Adresse

#### Code postal ou Insee

#### Commune

B 419 | B 418

32320

BAZIAN

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui  Non

Révisé  Approuvé  Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui  Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui  Non

### SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

**NON**  **zone A<sup>1</sup>**  **zone B<sup>2</sup>**  **zone C<sup>3</sup>**  **zone D<sup>4</sup>**   
Aucun Très forte Forte modérée Faible

<sup>1</sup> (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

<sup>2</sup> (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

<sup>3</sup> (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

<sup>4</sup> (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

### DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de référence :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'Institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :  
peut être consulté à la mairie de la commune de : BAZIAN  
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur

**M. LE BRETON**

Date / Lieu

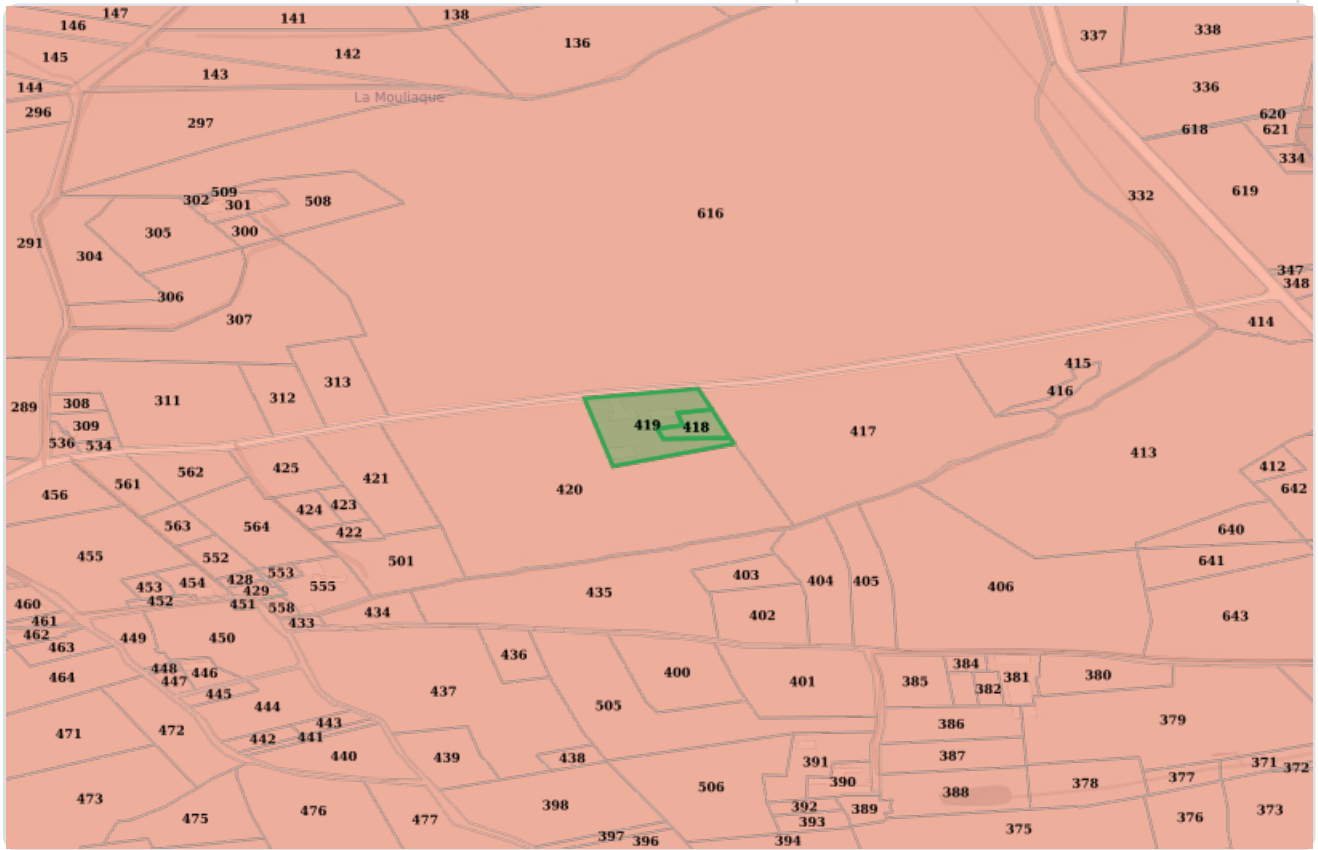
**24/06/2022 / BAZIAN**

Acquéreur ou Locataire

information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus. consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

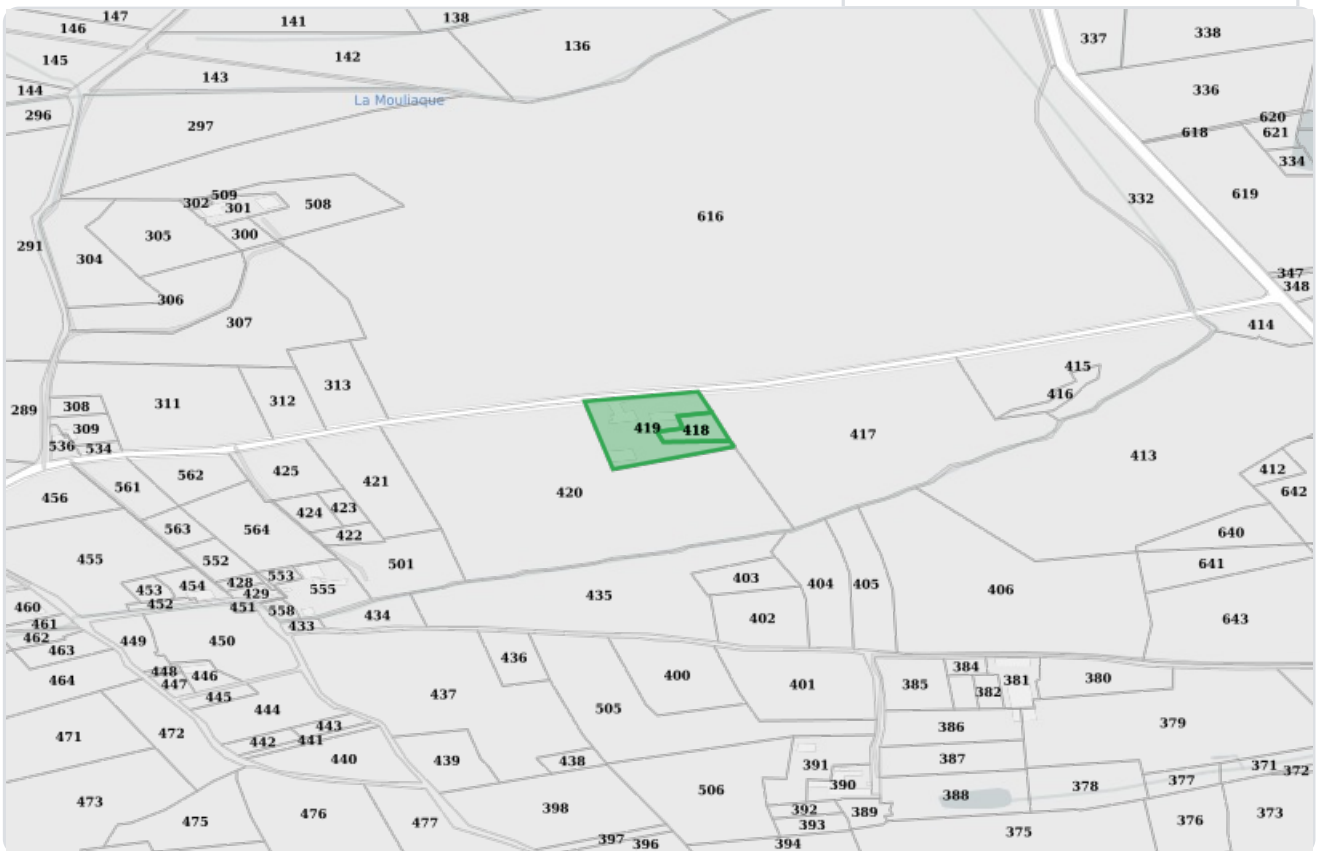


## MOUVEMENT DE TERRAIN (SOLS ARGILEUX)



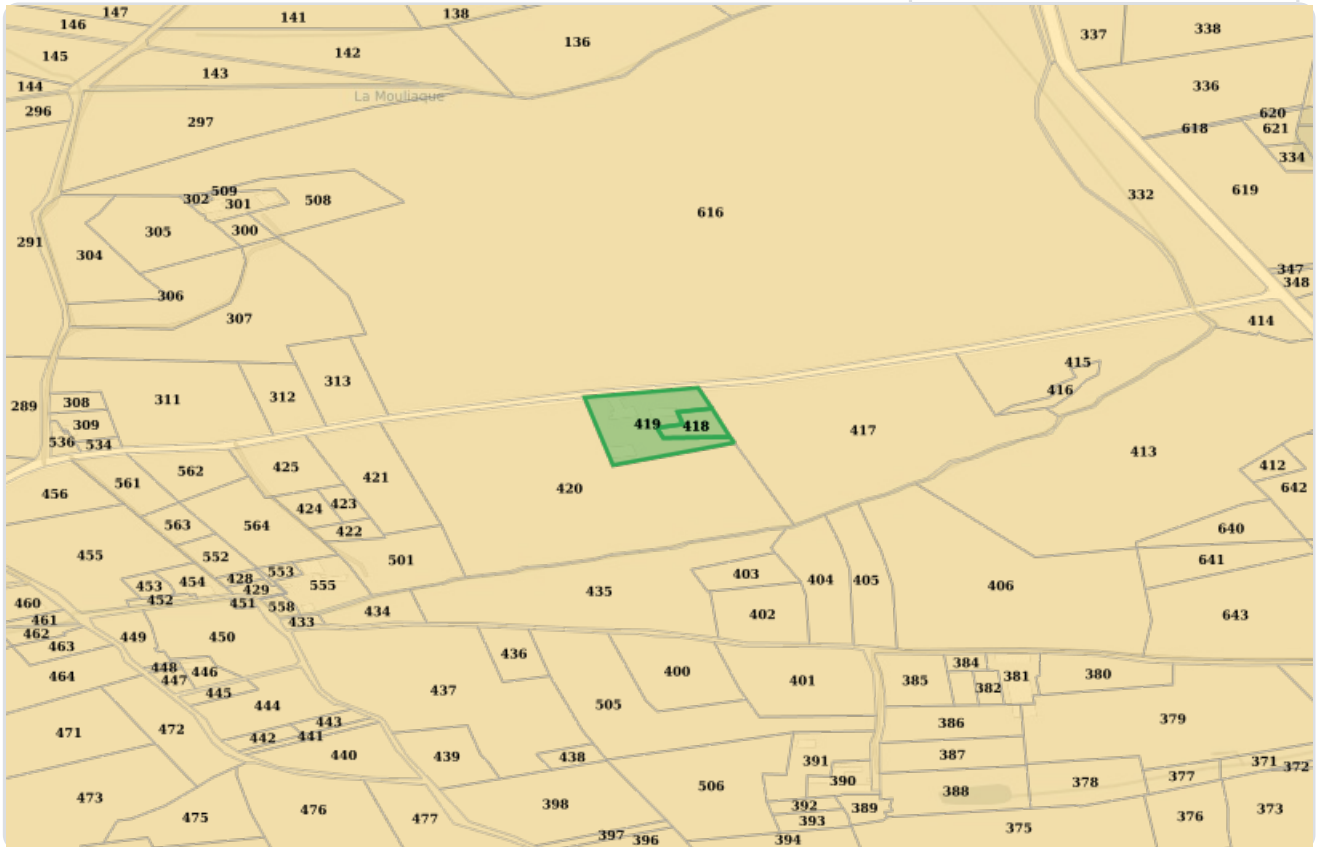
Fort

## MOUVEMENT DE TERRAIN (CARRIÈRES)



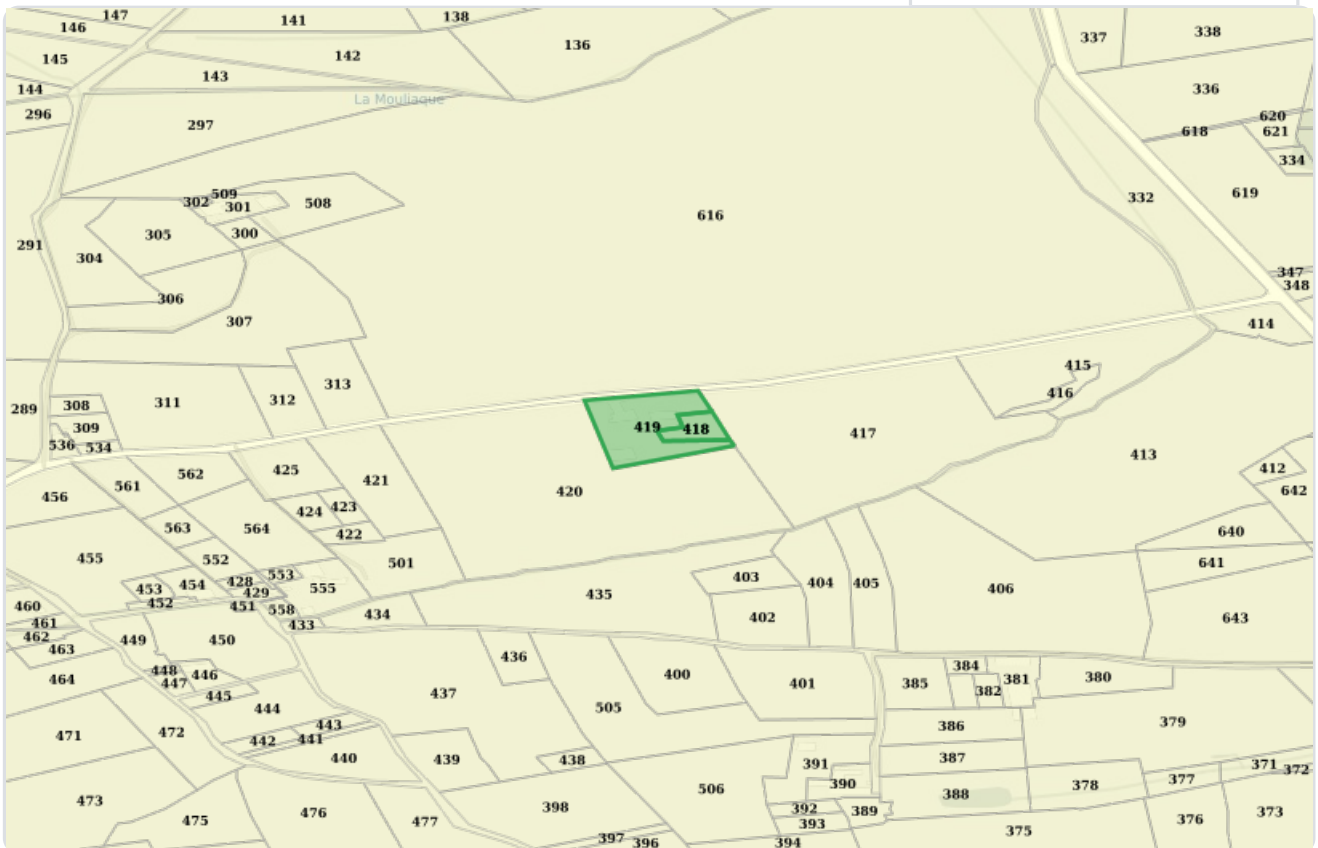
Non concerné

## MOUVEMENT DE TERRAIN



Zone de risque

## RADON



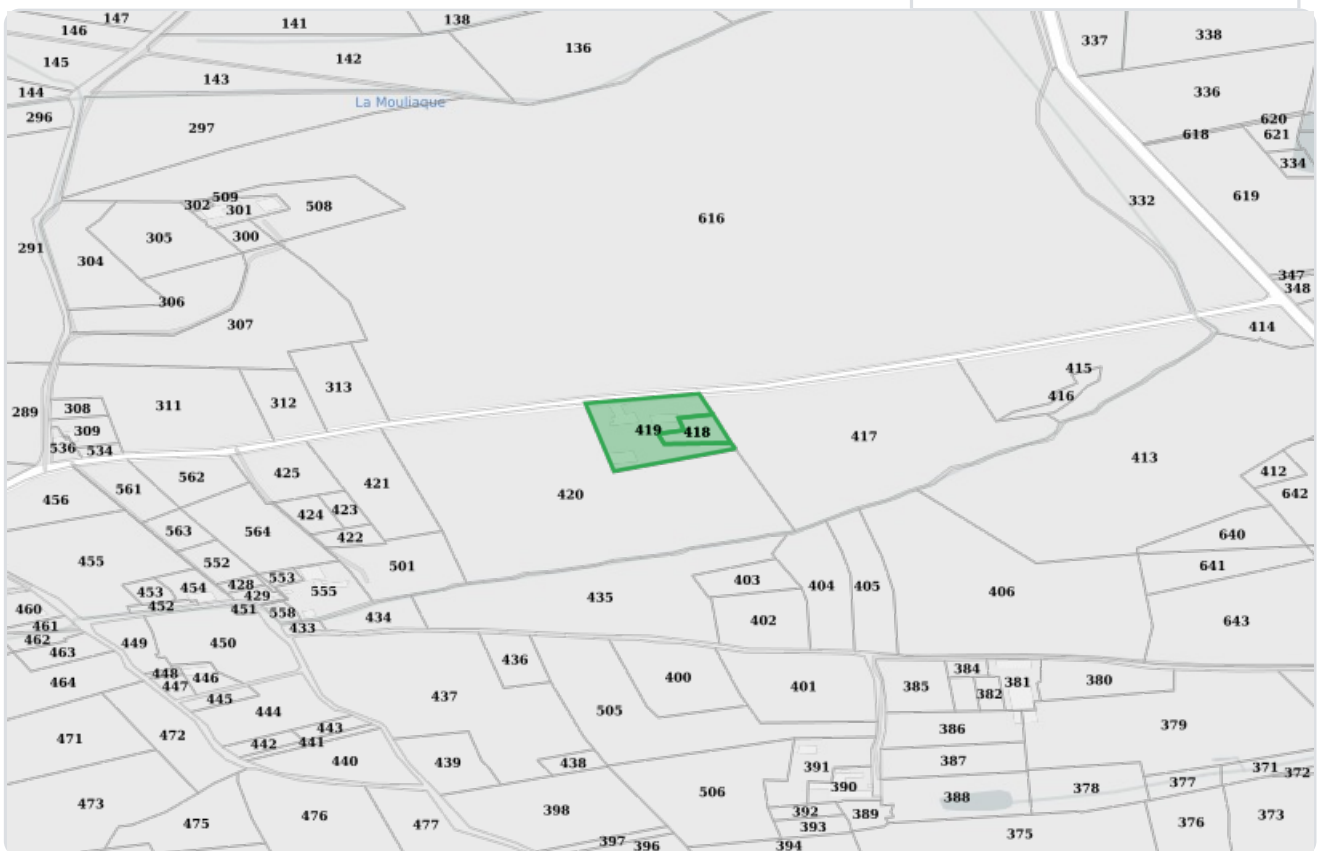
Niveau 1

## SÉISME



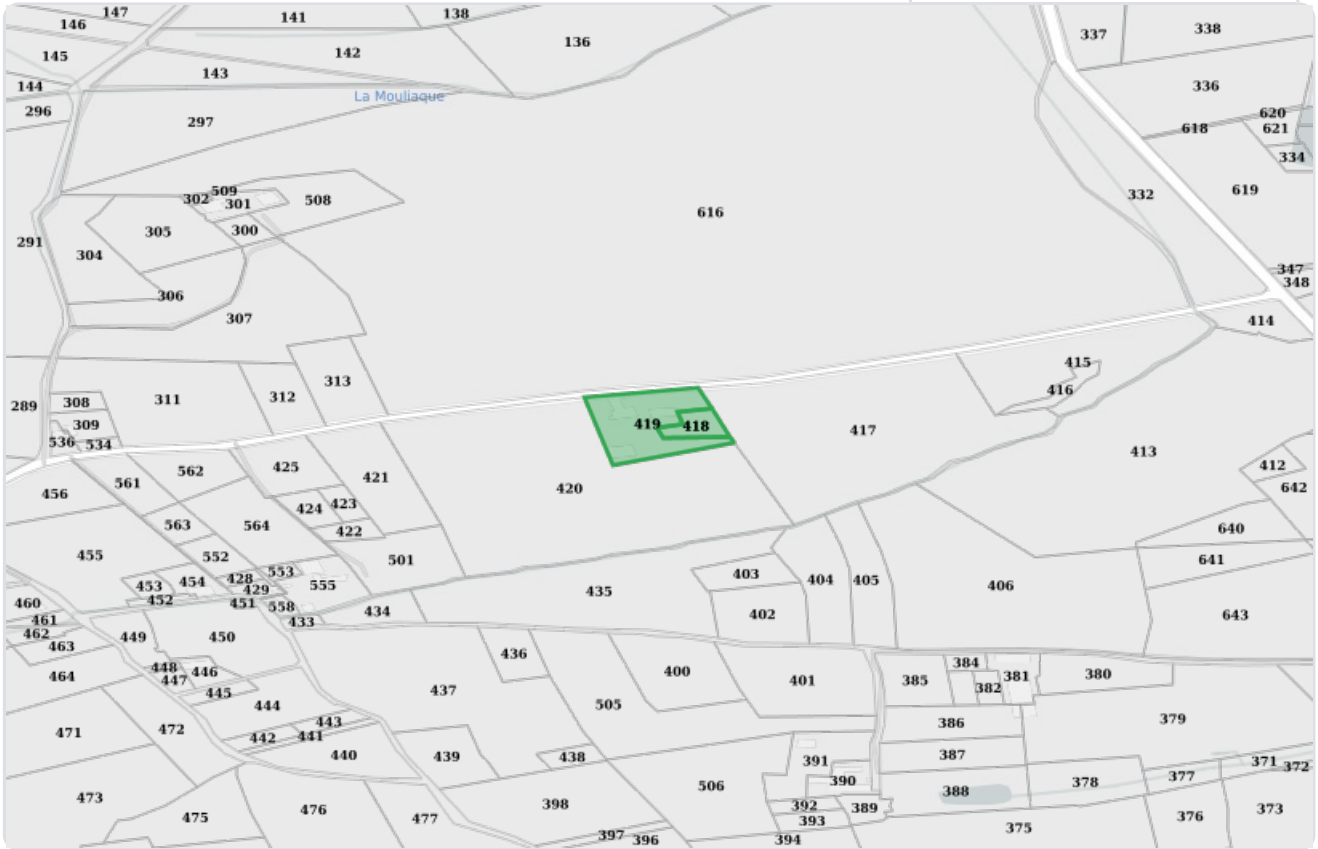
1 - Très faible

## BASOL-BASIAS



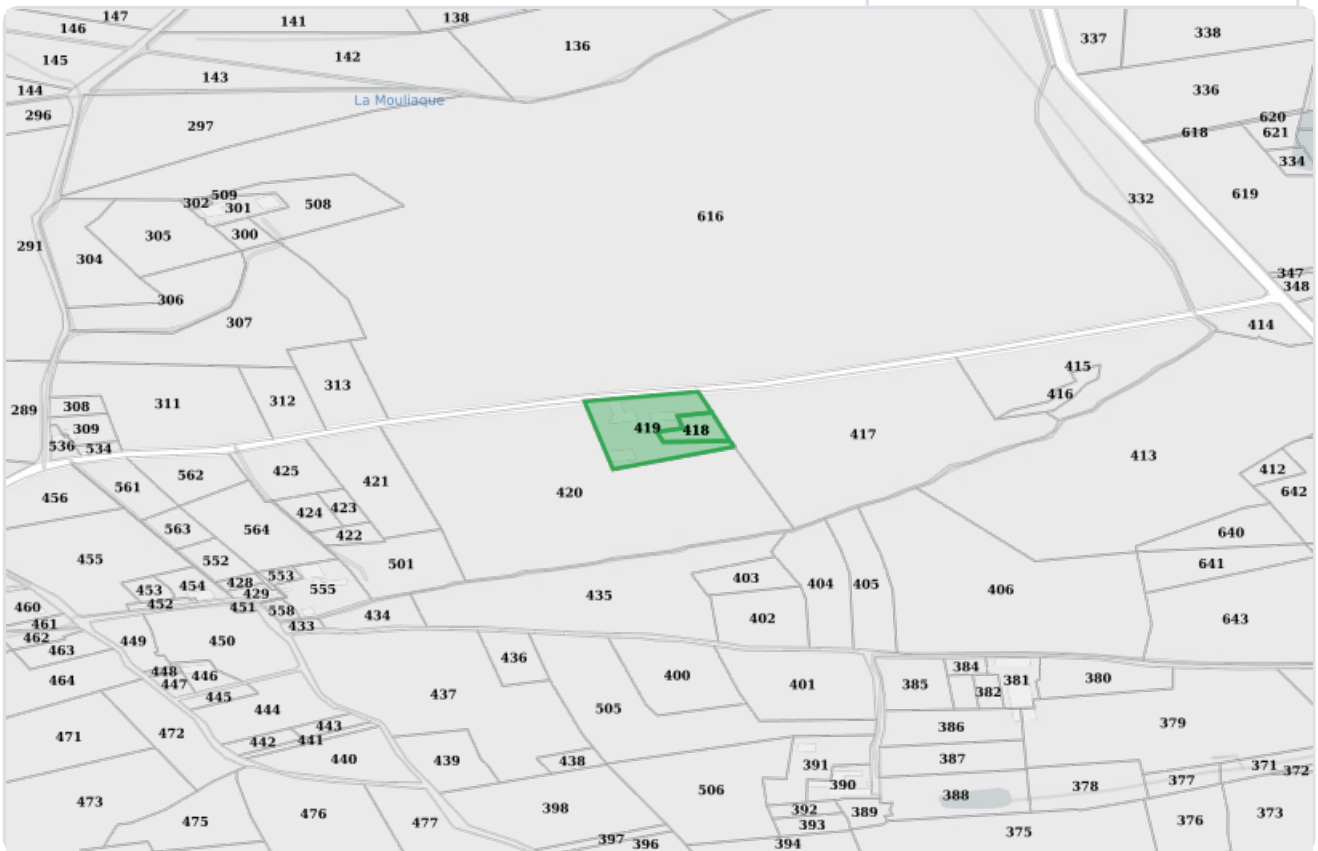
Non concerné

ICPE

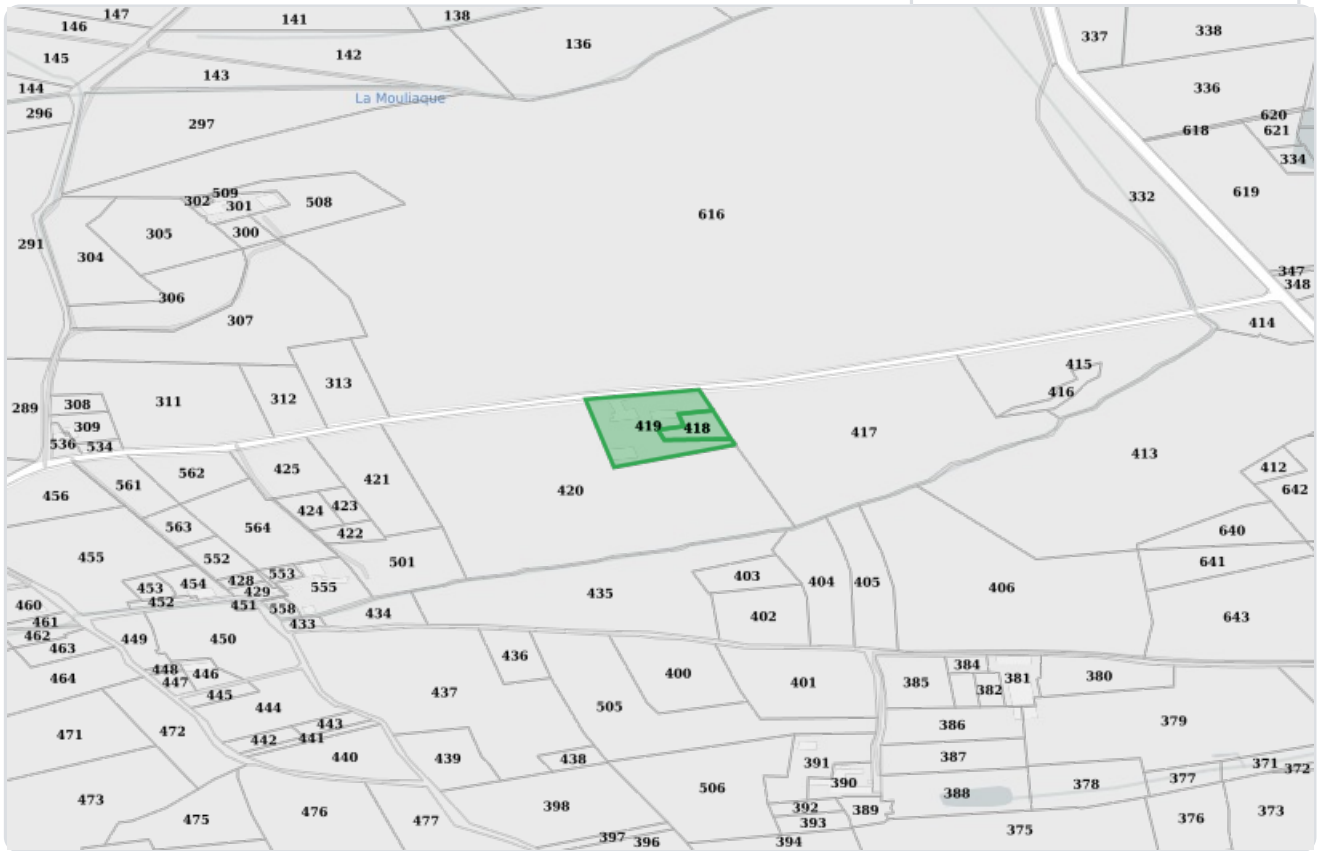


Non concerné

PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)



Non concerné



Non concerné

Préfecture : Gers

Commune : BAZIAN

## Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

B 419 | B 418

32320 BAZIAN

### Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON

#### Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Mouvement de Terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	30/09/2003	31/12/2005	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/1999	27/07/1999	27/07/1999	26/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/06/2007	10/06/2007	10/06/2007	25/10/2007	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/05/1989	30/09/1996	30/09/1996	12/04/1997	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/01/2009	27/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/07/1999	31/07/1999	31/07/1999	26/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/06/2018	04/06/2018	04/06/2018	30/01/2019	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/05/2018	31/05/2018	31/05/2018	03/11/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/07/1999	12/07/1999	12/07/1999	26/02/2000	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Sécheresse	01/01/2017	31/12/2017	31/12/2017	12/08/2018	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Etabli le :

**24/06/2022**

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Nom du vendeur ou du bailleur

**M. LE BRETON**

Nom de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs :

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)



**BARON CLAUDE**  
Au Minet - 32300 LOUBERSAN  
Tél : 05.62.66.86.93 Portable : 06.14.66.55.07  
Courriel : cbaron@bcexpertise.fr

Monsieur LE BRETON

Saint-Christie  
32320 BAZIAN

LOUBERSAN le mardi 28 juin 2022

**Référence Rapport :** LE BRETON 7690  
**Objet :** ATTESTATION SUR L'HONNEUR

**Adresse du bien :** Lamarque  
32320 BAZIAN  
**Type de bien :** Maison  
**Date de la mission :** 21/06/2022

Monsieur,

*En application de l'article R134-1 Modifié par le décret n°2008-461 du 15 mai 2008 - art. 2, le Diagnostic de performance énergétique s'applique à tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert, à l'exception des catégories suivantes :*

- a) Les constructions provisoires prévues pour une durée d'utilisation égale ou inférieure à deux ans ;*
- b) Les bâtiments indépendants dont la surface hors œuvre brute au sens de l'article R. 112-2 du code de l'urbanisme est inférieure à 50 mètres carrés ;*
- c) Les bâtiments ou parties de bâtiments à usage agricole, artisanal ou industriel, autres que les locaux servant à l'habitation, dans lesquels le système de chauffage ou de refroidissement ou de production d'eau chaude pour l'occupation humaine produit une faible quantité d'énergie au regard de celle nécessaire aux activités économiques ;*
- d) Les bâtiments servant de lieux de culte ;*
- e) Les monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine ;*
- f) Les bâtiments ou parties de bâtiments non chauffés ou pour lesquels les seuls équipements fixes de chauffage sont des cheminées à foyer ouvert, et ne disposant pas de dispositif de refroidissement des locaux ;*
- g) Les bâtiments ou parties de bâtiments résidentiels qui sont destinés à être utilisés moins de quatre mois par an.*

*Le bâtiment désigné ci-dessus ne comporte pas de système de chauffage et donc ne fait pas l'objet d'un diagnostic de performance Energétique.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.*

Claude BARON  
**BC EXPERTISE**  
Claude BARON - DIAGNOSTIC IMMOBILIER  
32300 LOUBERSAN  
Tél/Fax : 05-62-66-86-93 - Port. 06 14 66 55 07  
SIRET : 490 654 908 00011 - APE 743 B